

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-cinquième session du Comité pour les plantes
En ligne 2-4, 21 et 23 juin 2021

Questions stratégiques

ADDENDUM AU DOCUMENT PROGRAMME CITES
SUR LES ESPECES D'ARBRES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Progrès réalisés depuis mai 2020 concernant l'examen par le Comité pour les plantes des rapports du Secrétariat sur le Programme CITES sur les espèces d'arbres (CTSP) (décision 18.15)

2. Suite à l'ajournement pour cause de pandémie de COVID-19 de la 25^e session du Comité pour les plantes (PC25) prévue du 17 au 23 juillet 2020, le Comité a pris plusieurs décisions intersessions (voir la Notification No. 2020/056 du 21 septembre 2020), notamment l'approbation de son plan de travail pour 2020-2022 ainsi qu'il est exposé dans le document PC25 Doc. 7.2. Dans ce plan de travail, le Comité pour les plantes a convenu que les personnes suivantes seraient chargées de diriger l'application de la décision 18.15, *Programme sur les espèces d'arbres* : Aurélie Flore Koumba Pambo, représentante de l'Afrique et présidente du Comité pour les plantes, Cesar Augusto Beltetón Chacón représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, et Daniel Wolf, représentant suppléant de l'Europe.
3. Après un briefing en ligne du Comité pour les Plantes organisé le 23 novembre 2020, il a été convenu que le Secrétariat collabore avec la présidente du Comité pour les plantes (Mme. Koumba Pambo) à la poursuite, en préparation de la PC25, de l'examen avec le Comité pour les plantes de l'application de la décision 18.15 et des recommandations figurant dans le document PC25 Doc. 8.
4. En février 2021, la présidente et le Secrétariat ont lancé une consultation avec le Comité pour les plantes sur le contenu du document PC25 Doc. 8 et le Programme CITES sur les espèces d'arbres (CTSP).
5. Les réponses à cette consultation sont à ce jour restées peu nombreuses, mais les commentaires ont jusqu'ici été positifs. En y ajoutant les informations fournies au Secrétariat par les bénéficiaires du projet, il apparaît que le mode opératoire global du CTSP a permis d'enregistrer sur le terrain des progrès qui seront l'occasion pour les pays d'engranger des connaissances et de partager leurs expériences.
6. Les commentaires en retour reçus à ce jour reconnaissent que le programme a permis le recueil de données sur les espèces ciblées dans les pays participants en matière, entre autres, de propagation, d'occurrence et de taxonomie. Des menaces pesant sur la conservation et la gestion durable des espèces, y compris les abattages illégaux ou les prélèvements incontrôlés, ont été identifiées. Par ailleurs, de plus en plus nombreuses sont les données qui permettent de meilleures prises de décision concernant les méthodes de régénération, de prélèvements et d'extraction des espèces ciblées, et l'élaboration de recommandations sur les politiques d'amélioration de la gestion globale des espèces.

7. Le Secrétariat communiquera avec les membres du Comité pour les plantes et sa présidente pour poursuivre les consultations et recueillir d'autres informations d'ici à la PC25. La présidente du Comité pour les plantes pourra faire le point verbalement à la PC25 et proposer une marche à suivre pour l'application de la décision 18.15 et formuler, à l'adresse du Secrétariat et du Comité permanent, des recommandations pour le CTSP.

Progrès réalisés depuis mai 2020 sur la mise en œuvre du CTSP (Décision 18.17).

8. Le 20 novembre 2020, le Secrétariat a demandé à la Commission Européenne une prolongation sans frais de 18 mois sur le projet *Soutien à la gestion durable des espèces d'arbres et à la conservation de l'éléphant d'Afrique* en raison des retards pris dans la mise en place des projets nationaux. Le 12 avril 2021, la Commission Européenne a officiellement approuvé la prolongation sans frais de la durée du projet jusqu'au 30 novembre 2022.
9. Les 17 projets du CTSP sont tous en cours et ont été ajustés pour tenir compte des mesures sanitaires nationales et internationales liées à la COVID-19. Les trois coordinateurs régionaux poursuivent leur soutien à leur mise en œuvre et continuent de suivre leurs progrès. Les rapports, les résultats et les images sont publiés sur le site web du CTSP (www.cites-tsp.com) au fur et à mesure de leur élaboration.
10. Le Secrétariat prévoit de soutenir quelques nouveaux projets dans le cadre du CTSP. Les activités seront sélectionnées parmi celles qui avaient été examinées et approuvées par le Comité consultatif lors du premier appel à propositions en 2017, mais qui avaient été mises de côté, dans l'attente de nouveaux financements.
11. Le Secrétariat a également commencé à recueillir de la documentation mettant en lumière la contribution de l'UE au CTSP et la façon dont elle a aidé les Parties bénéficiaires à mieux appliquer la Convention aux espèces d'arbres.
12. Enfin, une réunion du Comité consultatif sera organisée prochainement. Conformément aux termes de son mandat¹, ce comité sera invité à soutenir la mise en œuvre du CTSP et à fournir des avis stratégiques et techniques non contraignants. Le Secrétariat rendra compte des conclusions et recommandations du Comité consultatif aux instances CITES dirigeantes appropriées.

Recommandations révisées

13. Le Comité pour les plantes est invité à :
 - a) prendre bonne note du document PC25 Doc. 8 et du présent addendum ;
 - b) formuler, le cas échéant, des recommandations à l'adresse du Secrétariat et du Comité permanent à sa 74^e session ; et
 - c) examiner la question de savoir si les décisions 18.14 et 18.15 ont été appliquées et, en cas de réponse positive, de recommander que ces décisions soient supprimées à la CoP19.

¹ Voir l'annexe 3 du document CoP18 Doc. 16.